

REPUBLIQUE FRANÇAISE AR Prefecture	
046-214601379-20250123-202501001-DE Reçu le 28/01/2025	Commune de LABASTIDE-MARNHAC Département du LOT

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 janvier 2025**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	11	11

Date de la convocation le 07/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Etaient présents : Daniel JARRY – Josiane MIO BERTOLO – Fabrice CLARY – Julian GOMEZ – Evelyne CRABOL – Evelyne DESCHAMPS – Jean-Marc LAVIALE – Pierre MASSABEAU – Sylvie LOUIS – Jean Jacques BOUSQUET – Liliane RESSEGUIER

Absents : Marie CALMON LAGARRIGUE – Benoît JURASCHEK – Olivier TAURAND – Sylvia BAQUE

Secrétaire de séance : Fabrice CLARY

DELIBERATION N° 202501001

Objet : Aménagement d'un parking attenant au Groupe Scolaire - Dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation au titre des amendes de police

La Commune de Labastide-Marnhac envisage la création d'un parking pour son Groupe Scolaire. Cette réalisation est essentielle pour améliorer l'accessibilité de l'établissement tout en garantissant la sécurité des élèves, des parents et du personnel.

Le Groupe scolaire comprend aujourd'hui 5 classes et accueille près de 110 élèves âgés de 2 à 12 ans.

Le projet porte sur la réalisation d'une vingtaine de places de stationnement sur un terrain attenant dont la Commune est propriétaire parcelle A n° 974.

AR Prefecture

1572810



Le projet d'aménagement comprend :

- le broyage d'une partie de végétaux avec maintien d'arbres pour conserver un volet paysager
- le terrassement et la fourniture de géotextile sous voie de circulation et aire de stationnement
- la création et la matérialisation d'une vingtaine de places de parking + places de parking PMR en grave calcaire afin d'éviter la perméabilisation de la zone de stationnement
- la réalisation d'un fossé pour plantation d'arbres en limite de propriété afin d'éloigner les véhicules et créer une zone tampon de verdure.
- la pose de la signalétique pour indiquer l'existence du parking.

Les objectifs recherchés à travers cette réalisation sont de différents ordres et notamment en matière de sécurité :

1. Sécurité renforcée pour les enfants : une priorité absolue

☐ Réduction des risques d'accidents. En centralisant le stationnement, les arrêts désordonnés en bord de route, souvent dangereux pour les enfants traversant ou descendant des voitures, seront évités.

- ☐ Séparation des flux piétons et véhicules. Le parking sera conçu de façon à créer des zones piétonnes sécurisées, ce qui limite les interactions directes entre les enfants et les véhicules.
- ☐ Contrôle des accès. Avec un parking dédié, il sera possible de gérer les entrées et sorties de manière organisée, évitant toute circulation anarchique.

2. Fluidité et organisation des déposes

- ☐ Zones dédiées au « dépose-minute ». Des espaces spécifiques permettent aux parents de déposer rapidement leurs enfants sans bloquer la circulation. Cela réduit les gênes aux abords de l'école et améliore la sécurité routière générale.
- ☐ Réduction du stationnement sauvage. Avec ce parking, les parents ne seront plus contraints de se garer en double file qui représentent des dangers majeurs pour les élèves.
- ☐ Réduction des tensions avec le voisinage. Ce nouveau stationnement bien organisé réduit les nuisances pour les habitants à proximité de l'école.

Plan de financement du projet global

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Dépenses relatives aux aménagements de sécurité routière	32 014,00	Dotations et subventions	16 000,00
Autres dépenses		Autofinancement ou emprunt	16 014,00
TOTAL	32 014,00	TOTAL	32 014,00

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la réalisation des travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police 2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les propositions du rapporteur,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

LE MAIRE

Daniel JARRY



Publié le 28/01/2025